



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

UFI: TJ77-K2S8-4003-C8U7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide nitrique

Mention Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 2 de 17

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient dinitrate de nickel. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants pertinents

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
7697-37-2	acide nitrique			1 - < 5 %		
	231-714-2	007-030-00-3	01-2119487297-23			
	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acu	ite Tox. 3, Skin Corr. 1A; H272 H	290 H331 H314 EUH071			
10022-31-8	nitrate de baryum			< 1 %		
	233-020-5	056-002-00-7				
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 3, Ac	cute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H272 H30	01 H332 H319			
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate		< 0,01 %			
	236-068-5	028-012-00-1	01-2119492333-38			
	Resp. Sens. 1, Skin Sens.	•	Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 1; H272 H350i H341 0			
7761-88-8	nitrate d'argent			< 0,01 %		
	231-853-9	047-001-00-2	01-2119513705-43			
	Ox. Sol. 2, Met. Corr. 1, Ski H290 H314 H318 H400 H4		Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 3 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Lillines de co	ilcentrations s	pecifiques, facteurs in et ETA	
Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	1 - < 5 %
		ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: kin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20	
10022-31-8	233-020-5	nitrate de baryum	< 1 %
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou voie orale: DL50 = > 50 - < 300 mg/kg	
13478-00-7	236-068-5	nickel dinitrate hexahxdrate	< 0,01 %
	brouillards); par	•	
7761-88-8	231-853-9	nitrate d'argent	< 0,01 %
	M=1000	0 = > 348 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400:	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Méthémoglobinémie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 4 de 17

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 5 de 17

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 6 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
10022-31-8	nitrate de baryum				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	8,141 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,67 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,07 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,58 mg/kg p.c./jour	
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate				
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	104 mg/m³	
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	1,6 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	systémique	8,8 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,02 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour	
7761-88-8	nitrate d'argent				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,02 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,016 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,006 mg/m³	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 7 de 17

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environ	nemental	Valeur
10022-31-8	nitrate de baryum	
Eau douce		0,115 mg/l
Sédiment d'ea	iu douce	600 mg/kg
Micro-organisi	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	62,2 mg/l
Sol		207,7 mg/kg
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate	
Eau douce		0,0071 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	0 mg/l
Eau de mer		0,0086 mg/l
Sédiment d'ea	iu douce	109 mg/kg
Sédiment mar	in	109 mg/kg
Intoxication se	condaire	0,12 mg/kg
Micro-organisi	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,33 mg/l
Sol		29,9 mg/kg
7761-88-8	nitrate d'argent	
Eau douce		0,00004 mg/l
Eau de mer		0,00086 mg/l
Sédiment d'eau douce		438,13 mg/kg
Sédiment marin		438,13 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,025 mg/l
Sol		1,41 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 8 de 17

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: non déterminé Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible Point d'ébullition ou point initial d'ébullition Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Point d'éclair: Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hvdrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

1,03 g/cm3

Densité: Densité relative: Aucune donnée disponible Densité apparente: Aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 9 de 17

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:

0

Teneur en corps solides: 0

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Cellulose

Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 10 de 17

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
7697-37-2	acide nitrique								
	inhalation vapeur	ATE 2,65 r	mg/l						
10022-31-8	nitrate de baryum								
	orale	DL50 300 mg/kg	> 50 - <	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 423			
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l						
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxd	nickel dinitrate hexahxdrate							
	orale	DL50 mg/kg	361,9	Rat	Regul Toxicol and Pharmacol (doi.org/10.	OECD Guideline 425			
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l						
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
7761-88-8	nitrate d'argent								
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1993)	OECD Guideline 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 348	Cochon d'Inde	J. Vet. Med. Sci.73: 1417 - 1423. (2011)	OECD Guideline 434			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient dinitrate de nickel. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 11 de 17

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 12 de 17

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7697-37-2	acide nitrique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1559	96 h	Topeka shiner	Environmental Toxicology and Chemistry,	other: ASTM E729-26
	Toxicité pour les poissons	NOEC	268 mg/l	30 d	juvenile Topeka shiner and with juvenile Fathead m	Study report (2009)	Growth tests estimated the test chemical
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 419	10 d	several benthic diatoms; see results	Marine Biology 43:307-315 (1977)	Ten cultures of benthic diatoms were iso
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	Boue activée	Study report (2008)	OECD Guideline 209
0022-31-8	nitrate de baryum						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 3,5	96 h	Danio rerio	Study report (2010)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1,15	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	14,5	48 h	Daphnia magna	Journal of the Fisheries Research Board	Not a guideline study but meets generall
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 100	33 d	Danio rerio	Study report (2014)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2,9 mg/l	21 d	Daphnia magna	Journal of the Fisheries Research Board	The test did not exacty follow an existi
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2010)	OECD Guideline 209
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdra	te					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15,3	96 h	Oncorhynchus mykiss	Aquatic Toxicology 63 (2003) 65-82 (2003	other: not reported
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,237	72 h	Ankistrodesmus falcatus	Publication (2009)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,2663	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (2004)	other: American society of testing and m
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,057	32 d	Pimephales promelas	Water Resources Research Institute. Kent	other: ASTM 1980, E-729
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,6 mg/l	14 d	Anabaena cylindrica	Environ. Pollut. (Series A). 25(4):241-2	other: not reported
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,04	42 d	Daphnia magna	Wat. Res. 24(7):845-852 (1990)	Chronic exposure to sublethal concentrat
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50)	33 mg/l (0,5 h	Boue activée	Journal of Hazardous Materials. B139:332	ISO 8192



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 13 de 17

7761-88-8	nitrate d'argent								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0012	96 h	Pimephales promelas	Environmental Toxicology and Chemistry.	A guideline was not specified. The test		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0099	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Environmental Science and Technology. 44	eline: U.S. Environmental Protection Age		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,00022	48 h	Daphnia magna	Environmental Toxicology and Chemistry.	The protective effect of reactive sulphi		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,00125 m	> ng/l	73 d	Oncorhynchus mykiss	Environmental Toxicology and Chemistry 2	other: ASTM 1241-98		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	14 d	Champia parvula	in Bishop WE, Cardwell RD Heidolph BB (E	The toxicity tests lasted 11 days for th		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,00031	20 d	Isonychia bicolour	Environmental Toxicology and Chemistry.	20 day sublethal effects on representati		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
10022-31-8	nitrate de baryum	68,4	Lepomis macrochirus	Archives of Environm
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate	23	Spirodela polyrhiza	Ecotoxicology and en
7761-88-8	nitrate d'argent	70	Cyprinus carpio	Water, Air and Soil

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 14 de 17

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 14: Informations relatives a	u transport
Transport terrestre (ADR/RID)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 2031
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	ACIDE NITRIQUE
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	8
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2Nº danger:80Code de restriction concernant lesE

tunnels:

tuririers.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2031

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACIDE NITRIQUE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Code de classement:C1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2031

d'identification:

14.2. Désignation officielle de NITRIC ACID

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:-Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2EmS:F-A, S-BGroupe de ségrégation:1 - acids

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 15 de 17

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2031

d'identification:

14.2. Désignation officielle de NITRIC ACID

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:A212Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):ForbiddenPassenger LQ:ForbiddenQuantité exceptée:E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855
IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 27, Inscription 75

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est limitée par le Règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 16 de 17

Abréviations et acronymes

Ox. Liq: Liquide comburant

Ox. Sol: Matière solide comburante

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
	par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient dinitrate de nickel. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Solution multi-éléments "Spike inhalation HNO3" 15 éléments dans l'acide nitrique 5 % avec des trace

Date de révision: 17.06.2024 Code du produit: 34149 Page 17 de 17

d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)